

Diverses questions sur le métier d'avocat.

Par alex83, le 28/04/2010 à 18:32

Salut à tous,

Je reprends un MP que j'ai envoyé à Jeeecy de sorte que la réponse (qui sera donnée) soit visible pour tous. Si d'autres étudiant sur le forum ont eu un cursus similaire, la question est posé à tout le monde =)

[quote:25cdvbvw]Est-ce qu'en tant qu'avocat d'affaire tu seras mené parfois à plaider dans les prétoires ou est-ce vraiment un travail différent de celui de l'avocat "généraliste" ? La spécialisation dans les affaires te permet-elle de t'occuper de dossiers plus conventionnels : pénal, contrat voire famille et bien... ?

Penses-tu que la spécialisation dans le droit des affaires sera toujours "ouverte" d'ici 5 ans ? J'ai peur que les étudiants aujourd'hui s'orientent tous dans ce domaine et que cette voie s'avèrent bloquée d'ici quelques années =/ J'ai aussi peur de me rendre compte trop tard qu'en me lançant dans le droit des affaires par exemple je fasse uniquement du droit des affaires et non d'autres choses un peu plus générales (comme je disais plus haut).[/quote:25cdvbvw]

Je me pose des questions qui sont à vrai dire difficilement posable à l'écrit ^_^ : la spécialisation, c'est bien 4 ans validés au sein d'un cabinet d'un praticien spécialisée dans la matière visée ?

Pendant l'école, il n'y a pas de séparation entre les différents master ? Tous les étudiants font bien la même chose ?

Dernière question, un avocat qui a fait 15 années dans les affaires (ou autre) peut-il se reconvertir dans une office plus généraliste dans le cas ou il aurait envie de s'épanouir dans d'autres matières ??

Par Yn, le 28/04/2010 à 19:05

Salut,

Je pense qu'il ne faut pas confondre socle commun de compétence et spécialisation comme tu sembles le faire. Si on se cantonne au domaine du droit privé, tous les avocats ont un socle commun de compétence concernant les contrats, la responsabilité ou encore la procédure.

Après, notre société devenant de plus en plus spécialisée, chaque avocat a des domaines dans lesquels il est spécialiste (affaire, fiscal, pénal, social, contrats internationaux, par exemple). Il n'y a pas (plus ?) vraiment de domaine général : tout porte à spécialisation en fait, c'est-à-dire que tu auras forcément un domaine dans lequel tu auras creusé.

Concernant le droit des affaires, il s'agit certes d'une voie qui a actuellement le vent en poupe. Je ne sais pas ce qu'a répondu [i:1au2e5ow]jeeecy[/i:1au2e5ow], mais à mon avis, vu l'objet du droit des affaires, il y aura toujours de la place pour les étudiants qui obtiennent de bons résultats et qui sont motivés. Je ne dis pas que certaines voies ne sont pas fermées, mais qu'il faut surtout de se donner les moyens de réaliser ses projets. A ce titre, avoir des projets est une très bonne chose, mais je tiens à te prévenir : ne te "ferme" pas sur les différentes voies qu'offre le droit, tu n'es qu'en première année, et tu vas découvrir au fur et à mesure des quantités de débouchés que tu n'avais sans doute pas imaginé quand tu as mis les pieds en

droit (le coup de cœur pour une matière arrive souvent  or type unknown)

Envisager d'autres hypothèses est également utile dans la mesure où, il ne faut pas se faire d'illusion, la concurrence est rude et les places sont chères. Attention, rien n'est impossible, mais il faut avoir conscience des réalités. Ceci dit, se tenir à un projet est une bonne chose, si tu sembles déjà plutôt bien renseigné sur le domaine qui t'intéresse, cela ne devrait que t'être bénéfique.

Pour ce qui est des questions pratiques, je laisse la place aux plus anciens qui répondront sûrement mieux que moi.

Par **Stigma**, le **30/04/2010** à **19:40**

Je suis bien loin d'être avocat, mais j'ai effectué l'an dernier un stage dans un cabinet d'avocats d'affaires parisien, donc je pense pouvoir donner quelques éléments de réponse en me basant sur ce que j'ai constaté et ce qui m'a été rapporté.

Le cabinet dans lequel j'étais comportait 3 associés et une collaboratrice. Les activités de chacun étaient assez complémentaires de sorte qu'ils avaient en charge la quasi-totalité des contentieux d'une poignée d'entreprises.

Le premier associé.. j'ai jamais su exactement quelle était sa spécialisation ! Je sais juste qu'il adorait plaider et qu'il était assez triste de ne le faire que rarement (seulement au pénal).

Le deuxième -avec qui j'étais en permanence- avait un doctorat en droit public. Son activité se répartissait pour moitié entre le droit des marchés publics et le droit social (matière dans laquelle il plaidait énormément, parfois à l'autre bout de la France). Il avait aussi des dossiers de droit social dans lesquels il ne faisait que du conseil, et d'autres où il préparait les conclusions sans plaider (quand il s'agissait de "petits" dossiers et que le CPH se situait à 500km, notamment).

La troisième associée était commercialiste. Elle s'était spécialisée dans le droit des transports et le droit médical par la force des choses (puisque les entreprises clientes étaient souvent des entreprises de transport).

Enfin, la collaboratrice avait fait un M2 de droit des libertés publiques ou quelque chose comme ça, et faisait du droit bancaire et droit social principalement (rien à voir avec sa formation, donc). Je l'ai suivie lors de quelques "plaidoiries" relatives à des recouvrements de

créances, qui se limitaient à un dépôt de conclusions suivi d'un "vous vous en remettrez à mes conclusions".

Pour ce qui est du certificat de spécialisation, tous les avocats à qui j'ai posé la question m'ont dit que c'était inutile. L'un d'eux m'affirme même que le M2 est anecdotique, que seule compte la crédibilité de l'avocat pour avoir une clientèle. Tous m'ont dit qu'ils avaient été obligés d'adapter leur activité à leur clientèle, de sorte qu'ils étaient "spécialisés" dans certaines matières qui n'avaient rien à voir avec leur formation initiale (droit social pour le juriste de droit public, droit des transports et droit médical pour la commercialiste, droit social et bancaire pour la collaboratrice).

En bref, il me semble que les deux matières dans lesquelles les avocats plaident encore vraiment sont le droit pénal et le droit social, mais à confirmer par un professionnel !